

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 822

9 mai 2007

SOMMAIRE

AIG Multilabel Sicav	39418	Firad S.A.	39411
AIG Sicav	39419	Globinter Participations S.A.	39456
Antiquarium Holding S.A.	39418	Hacofin S.A.	39414
AXA SIM Flexible	39416	La One S.A.	39415
Axa World Funds	39418	Le Colibri Bleu	39456
Axa World Funds II	39419	L.T.T. Holding S.A.	39411
A.Z.Com S.A.	39411	Marksman International Fund	39417
Belux Invest S.A.	39410	Meandre S.A.	39410
Bluefire S.A.	39417	Millet S.A.	39414
Capital Italia	39455	Millicom International Cellular S.A.	39420
Captiva Capital S.à r.l.	39435	Orolux	39412
Challenger Luxembourg Holding No. 1B		Plastiche S.A.	39415
S.à r.l.	39423	RREI Management S.A.	39445
Compagnie Financière de Métallurgie CO-		Seacat S.A.	39413
FIMETAL S.A.	39410	Sesa S.A.	39413
DFL S.A.	39412	Strong S.A.	39416
Familyfond S.A.	39413	Stuart Establishment S.A.	39413
Fédération Luxembourgeoise des Photo-		Sunray S.A.	39416
graphes Amateurs	39455	Tarante Holding S.A.	39414
Fidessa Fund	39412		
Finmacrien	39415		

Compagnie Financière de Métallurgie COFIMETAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 16.801.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 23 mai 2007 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007037894/755/19.

Belux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 28.394.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra 18 mai 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039506/755/19.

Meandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.982.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2007 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040514/795/16.

A.Z.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 38.287.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2007 à 15.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2006;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Remplacement du Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039519/322/17.

Firad S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.212.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 18 mai 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007039524/657/18.

L.T.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 67.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2007 à 15.00 heures dans les bureaux de l'étude TABERY & WAUTHIER, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2006;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Remplacement du Commissaire aux Comptes ;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040057/322/19.

Fidessa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.229.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETINGwhich will be held at the registered office of the SICAV on *Friday May 18, 2007* at 11.00 a.m. with the following agenda:*Agenda:*

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2006
4. Discharge to the Directors
5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007040068/584/22.

Orolux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 46.318.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le *18 mai 2007* à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007040072/833/18.

DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.307.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 mai 2007* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004,
3. Affectation du résultat,

4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire,
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040527/29/21.

Seecat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 94.229.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 mai 2007* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040148/13.

Familyfond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.244.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 mai 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040509/795/15.

Sesa S.A., Société Anonyme,

(anc. Stuart Establishment S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.872.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Friday, the *18th of May 2007* at 9.00 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007040538/29/19.

Hacofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 48.395.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040511/795/18.

Millet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 19.405.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040517/795/18.

Tarante Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 63.566.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040520/1329/18.

Plastiche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 64.244.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 mai 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040518/795/16.

La One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 49.693.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *18 mai 2007* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040524/1330/17.

Finmacrien, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.902.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 mai 2007* à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire,
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040530/29/21.

Strong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.751.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 mai 2007* à 14.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004,
3. Affectation des résultats,
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires,
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040540/29/21.

Sunray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 81.087.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 mai 2007* à 14.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004,
3. Affectation des résultats,
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires,
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040542/29/21.

AXA SIM Flexible, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.208.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AXA SIM Flexible, to be held at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on *May 18th, 2007* at 14.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Review and Approval of the report of the Board of Directors and of the Auditor (réviseur d'entreprises agréé);
2. Review and Approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2006;
3. Review and Approval of the allocation of the results;

4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2006;
5. Re-election of Mrs Nathalie Boulefort-Fulconis, Mrs Catherine Adibi, Mr Jean-Benoît Naudin, Mr Christian Rabeau and appointment of Mr Ruggero Martorella as director;
6. Re-election of PricewaterhouseCoopers as independent auditor;
7. Statutory appointments;
8. Miscellaneous.

Shareholders wishing to participate at the meeting should confirm their attendance no later than May 16th, 2007 by registered mail to the company at the following address:

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

For the attention of Mrs Saphia Boudjani

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present and represented.

The annual report dated December 31st, 2006 may be obtained at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007040749/755/27.

Bluefire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.660.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le *18 mai 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant,
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040548/795/17.

Marksmen International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.167.

The Board of Directors convenes the Shareholders of MARKSMEN INTERNATIONAL FUND to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on *May 18, 2007* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor,
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2006,
3. Allocation of Results,
4. Discharge to the Directors,
5. Renewal of the mandate of the Auditor,
6. Statutory Elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2007040739/755/22.

Antiquarium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 23.525.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 mai 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007040546/795/18.

AIG Multilabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 92.052.

Die JÄHRLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der AIG MULTILABEL SICAV wird am Gesellschaftssitz am *18. Mai 2007* um 15.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2006
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007
6. Sonstiges

Die Anteilhaber werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Hauptversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilhaber an der Hauptversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007040740/584/21.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.116.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AXA WORLD FUNDS, to be held at 49, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on *May 18th, 2007* at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Review and Approval of the report of the Board of Directors and of the Auditor (réviseur d'entreprises agréé);
2. Review and Approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2006;
3. Review and Approval of the allocation of the results;
4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2006;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to participate at the meeting should confirm their attendance no later than May 16th, 2007 by registered mail to the company at the following address:

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
49, avenue J.-F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
For the attention of Mrs Saphia Boudjani

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present and represented. The annual report dated December 31st, 2006 may be obtained at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007040735/755/26.

Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 27.526.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AXA WORLD FUNDS II, to be held at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on *May 18th, 2007* at 12.00 (noon), with the following agenda:

Agenda:

1. Review and Approval of the report of the Board of Directors and of the Auditor (réviseur d'entreprises agréé);
2. Review and Approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2006;
3. Review and Approval of the allocation of the results;
4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2006;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to participate at the meeting should confirm their attendance no later than May 16th, 2007 by registered mail to the company at the following address:

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
For the attention of Mrs Saphia Boudjani

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present and represented. The annual report dated December 31st, 2006 may be obtained at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007040736/755/24.

AIG Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.227.

Die JÄHRLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der AIG SICAV wird am Gesellschaftssitz am *18. Mai 2007* um 15.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2006
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007
6. Sonstiges

Die Anteilhaber werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Hauptversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilhabern an der Hauptversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007040741/584/21.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

In the year two thousand and seven, on the thirty first of January.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Ms Carole Wintersdorff, private employee, with professional address at 75, route de Longwy in L-8080 Bertrange, acting as the representative of the board of directors of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., having its registered office at 75, route de Longwy in L-8080 Bertrange (the Company), pursuant to the special authorisation given in the minutes of the Board of Directors of June 6th 2006 in execution of the tenth resolution of the annual general meeting of the Company's shareholders on May 30th, 2006 (the General Meeting).

An extract of these meetings initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Kerschen, notary residing then in Luxembourg-Eich, on June 16, 1992, published in the Mémorial C, N^o 395 of September 11th, 1992. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified on several occasions and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 15th, 2006, not yet published in the Mémorial C.

2) The Company has an issued capital of one hundred fifty million nine hundred twenty-four thousand five hundred fifty United States dollars and fifty cents (USD 150,924,550.50) represented by one hundred million six hundred sixteen thousand three hundred sixty-seven (100,616,367) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50), each fully paid-in.

3) Article 5 of the Articles, which sets out the authorised capital, reads in relevant parts as follows:

«The Company has an authorised capital of one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 199,999,800.-) divided into one hundred thirty-three million three hundred thirty-three thousand two hundred (133,333,200) shares with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50).

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches by the issuing of new shares against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized share capital which until then have not yet been issued by the board of directors.

Following each increase of the share capital realized and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose».

The authorization given under article 5 of the Articles was renewed for a period of five (5) years by a decision of the general meeting of shareholders of the Company held on February 17, 2003 and was recorded in a deed of same date of the undersigned notary.

4) Pursuant the authorisation given by the General Meeting, the Board of Directors, referring to the restricted Company shares that the General Meeting granted, in relation to their performance in fiscal year 2005, to the directors and certain employees of the Company, and in accordance with a report established by the independent auditor Mr Jean Bernard Zeimet, residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter on December 22nd, 2006, (the Report of the Auditor), resolved *inter alia* (i) to cancel the preferential subscription right of the Company's existing shareholders in respect of the issue of the New Shares (as defined hereafter), (ii) to acknowledge (x) the contribution, in the proportions detailed in the Report of the Auditor, by the directors and certain employees of the Company of the liabilities due to them by the Company, being an aggregate amount of two million three hundred sixty-three thousand eight hundred and eleven United States dollars (USD 2,363,811.-) (the Contribution) in exchange for the grant of the New Shares (as defined hereafter) and (y) the issuance of equity corresponding to the aggregate liabilities referred to in (x), of which one hundred and one thousand two hundred and sixty-nine United States Dollars and fifty cents (USD 101,269.50) shall be considered share capital and two million two hundred sixty-two thousand five hundred forty-one United States dollars and fifty cents (USD 2,262,541.50) shall be considered as share premium (the Share Premium) and (iii) to issue the corresponding number

of shares of the Company, i.e., sixty-seven thousand five hundred thirteen (67,513) new shares of the Company with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each (the New Shares), and to increase, within the limits of the authorised share capital of the Company, the issued share capital of the Company from an amount of one hundred fifty million nine hundred twenty-four thousand five hundred fifty United States Dollars and fifty cents (USD 150,924,550.50) represented by one hundred million six hundred sixteen thousand three hundred sixty-seven (100,616,367) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) per share, to an amount of one hundred fifty-one million twenty-five thousand eight hundred twenty United States Dollars (USD 151,025,820.-) represented by one hundred million six hundred eighty-three thousand eight hundred eighty (100,683,880) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, with an amount of one hundred one thousand two hundred sixty-nine United States Dollars and fifty cents (USD 101,269.50) to be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of two million one hundred sixty-one thousand two hundred seventy-two United States Dollars (USD 2,161,272.-) to be allocated to the share premium account of the Company.

The increase of the capital by a total amount of two million two hundred sixty-two thousand five hundred forty-one United States Dollars and fifty cents (USD 2,262,541.50) was operated by incorporation of reserves as documented in the above mentioned report of the independent auditor who concluded the following:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued by the Company together with a share premium before January 31, 2007»

5) Following the above share capital increase of the issued share capital of the Company, article 5, paragraph 2 of the Articles shall be amended and shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. (paragraph 2).** The Company has an issued capital of one hundred fifty-one million twenty-five thousand eight hundred twenty United States Dollars (USD 151,025,820.-) represented by one hundred million six hundred eighty-three thousand eight hundred eighty (100,683,880) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50), each fully paid-in.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the aforesaid increase of capital, are estimated at EUR 3,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at request of the same appearing person, in case of differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Carole Wintersdorff, employé privée, avec adresse professionnelle au 75, route de Longwy à L-8080 Bertrange, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de MILLICOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 75, route de Longwy à L-8080 Bertrange (la Société), en vertu d'une autorisation spéciale donnée par le conseil d'administration dans sa résolution du 6 juin 2006 en exécution de la dixième résolution prise lors de l'assemblée générale annuelle du 30 mai 2006 (l'Assemblée).

Un extrait de la dite assemblée, ayant été signé ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celle-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, ès-qualités qu'elle agit, a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations et faits suivants:

1. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 16 juin 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C N ° 395 du 11 septembre 1992. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 15 décembre 2006, non encore publié au Recueil du Mémorial C.

2. Le capital social émis de la Société est de cent cinquante millions neuf cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante dollars et cinquante cents des Etats-Unis d'Amérique (150.924.550,50 USD) représenté par cent millions six cent seize mille trois cent soixante-sept (100.616.367) actions ayant une valeur nominale de un dollar et cinquante cents des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD), chacune entièrement libérées.

3. L'article 5 des Statuts, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 199.999.800,-) divisé en cent trente-trois millions trois cent trente-trois

mille deux cents (133.333.200) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats Unis d'Amérique cinquante cents (USD 1,50). Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin».

L'autorisation accordée en vertu de l'article 5 des Statuts a été renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 17 février 2003, telle qu'enregistrée par le notaire soussigné dans un acte notarié de la même date.

4) Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée, le Conseil d'administration, en faisant référence aux actions restreintes que le Conseil d'administration a attribuées, en relation avec leur performance durant l'année fiscale 2005, aux administrateurs et à certains employés de la Société, et conformément au le rapport établi par le réviseur d'entreprises M. Jean Bernard Zeimet, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, le 22 décembre 2006 (le Rapport du Réviseur), a décidé entre autres (i) d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-après), (ii) de prendre acte de (x) la contribution, dans les proportions détaillées dans le Rapport du Réviseur, par les administrateurs et certain employés de la Société, des créances qui leur sont dues par la Société, d'un montant total de deux millions trois cent soixante-trois mille huit cent et onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.363.811,-) (la Contribution) en échange de l'attribution des Nouvelles Actions (telles que définies ci-après), et de (y) l'émission de capital-actions pour un montant qui correspond au total des créances décrites sous (x) ci-dessus, dont cent et un mille deux cent soixante-neuf dollars et cinquante cents des Etats-Unis d'Amérique (USD 101.269,50) seront comptabilisés en tant que fonds propres, et deux millions deux cent soixante-deux mille cinq cent quarante et un dollars et cinquante cents des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.262.541,50) seront comptabilisés au compte prime d'émission de la Société, et (iii) d'émettre le nombre correspondant d'actions de la Société, soit soixante-sept mille cinq cent treize (67.513) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune (les Nouvelles Actions) et d'augmenter, dans les limites du capital social autorisé de la Société, le capital émis de la Société, à ce moment-là, de cent cinquante million neuf cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante dollars et cinquante cents des Etats-Unis d'Amérique (150.924.550,50 USD) représenté par cent millions six cent seize mille trois cent soixante-sept (100.616.367) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, pour le porter au montant de cent cinquante et un millions vingt-cinq mille huit cent vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (151.025.820,- USD) représenté par cent millions six cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt (100.683.880) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, et d'affecter le montant de cent un mille deux cent soixante-neuf dollars et cinquante cents des Etats-Unis d'Amérique (101.269,50 USD) au capital social de la Société et le montant de deux millions cent soixante et un mille deux cent soixante-douze dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.161.272,- USD) au compte prime d'émission de la Société.

L'augmentation du capital d'un montant total de deux millions deux cent soixante-deux mille cinq cent quarante et un dollars et cinquante cents des Etats-Unis d'Amérique (2.262.541,50 USD) a été effectuée par incorporation de réserves tel qu'indiqué dans le rapport du réviseur qui conclut comme suit:

(traduction) «Sur base du travail fait et décrit ci-dessus, rien ne nous convient de dire que la valeur de la Contribution ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises par la société ensemble avec une prime d'émission avant le 31 janvier 2007.»

5. Suite aux augmentations de capital ci-haut, l'article 5 alinéa 2 des Statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 2).** Le capital social émis de la Société est de cent cinquante et un millions vingt-cinq mille huit cent vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (151.025.820,- USD) représenté par cent millions six cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt (100.683.880) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD), chacune entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 3.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Wintersdorff, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, vol. 157S, fol. 76, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 février 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007039146/206/187.

(070035542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.891.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of February.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

CHALLENGER PROPERTY NOMINEES PTY LIMITED in its capacity as trustee of the CHALLENGER EUROPEAN PROPERTY TRUST, a company established in Australia and governed by the laws of Australia, with registered office at Level 41, Aurora Place, 88 Phillip Street, Sydney NSW Australia 2000, registered with the Australian Business Register under number ABN 39 091 336 793,

represented by M^e Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Sydney, on 31 January 2007.

The above mentioned proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established by the single founding member a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of one single member, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of CHALLENGER LUXEMBOURG HOLDING No. 1B S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of direct or indirect interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of its holdings.

The Company may provide any financial assistance to subsidiaries, affiliated companies or other companies forming part of the group of which the Company belongs, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) divided into two thousand (2,000) class A shares, two thousand (2,000) class B shares, two thousand (2,000) class C shares, two thousand (2,000) class D shares, two thousand (2,000) class E shares, two thousand (2,000) class F shares, two thousand (2,000) class G shares, two thousand (2,000) class H shares, two thousand (2,000) class I shares and two thousand (2,000) class J shares.

Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single member may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares or any class of its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, in which later case however the Company will repurchase the entire class of shares.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Managers, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He(they) will hold office until their successors are elected. He(they) are re-eligible and he(they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers(if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers(if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers(if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Management. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the single signature of any member of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in

such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Records of Manager Resolutions. The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members. The statutory auditor(s) will be elected will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

Chapter IV.- General meeting of members

Art. 17. Powers of the Meeting of Members. Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 30 November at 11:30 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Attendance - Representation at a Meeting of Members. All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence

of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

Art. 21. Proceedings at a Meeting of Members. Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a Meeting of Members. An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of member(s)' resolutions. The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July in each year and ends on the last day of June in the following year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»).

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amount mentioned hereafter:

Member	Subscribed and paid-in capital (EUR)	Number and class of shares
CHALLENGER PROPERTY NOMINEES PTY LIMITED in its capacity as trustee of the CHALLENGER EUROPEAN PROPERTY TRUST, prenamed	20,000.-	2,000 class A shares, 2,000 class B shares, 2,000 class C shares, 2,000 class D shares, 2,000 class E shares, 2,000 class F shares, 2,000 class G shares, 2,000 class H shares, 2,000 class I shares, 2,000 class J shares.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2007.

Extraordinary general meeting

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering to be duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to elect the following for an unlimited period:

- Mr Frank Welman, company director, residing at 27, domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen;
- Mr Marco Weijermans, company director, residing at 26, rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

2. Resolved to elect ERNST & YOUNG, having its registered office in L-5365 Munsbach, 7, parc d'activités Syrdall, (RCS-L N ° B.47.771) as statutory auditor for a period ending at the date of approval of the annual accounts as of 30 June 2007.

3. Resolved to establish the registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich,

A comparu:

CHALLENGER PROPERTY NOMINEES PTY LIMITED en qualité de trustee de CHALLENGER EUROPEAN PROPERTY TRUST, une société établie en Australie et régie par le droit australien, avec siège social au Level 41, Aurora Place, 88 Phillip Street, Sydney NSW Australie 2000, immatriculée au Registre de Commerce Australien sous le numéro ABN 39 091 336 793

représenté par Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sydney le 31 janvier 2007.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination CHALLENGER LUXEMBOURG HOLDING No. 1B S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations directes ou indirectes dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des filiales, des sociétés affiliées ou à d'autres sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A, deux mille (2.000) parts sociales de catégorie B, deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C, deux mille (2.000) parts sociales de catégorie D, deux mille (2.000) parts sociales de catégorie E, deux mille (2.000) parts sociales de catégorie F, deux mille (2.000) parts sociales de catégorie G, deux mille (2.000) parts

sociales de catégorie H, deux mille (2.000) parts sociales de catégorie I et deux mille (2.000) parts sociales de catégorie J.

Chaque part sociale a une valeur nominale de un euros (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales ou toute catégorie de ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, dans le dernier cas la Société devra cependant racheter l'ensemble de la catégorie de parts sociales.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire »).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du ou des Gérant(s) ou selon le cas du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature individuelle de l'un des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir spécifique.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée, qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 30 novembre à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeures, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 20. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, celui-ci a déclaré souscrire pour le nombre de parts sociales et libérer les montants suivants par un apport en numéraire:

Associés	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre de parts sociales
CHALLENGER PROPERTY NOMINEES PTY LIMITED en qualité de CHALLENGER EUROPEAN PROPERTY TRUST, pré- cité	20.000,-	2.000 parts sociales de catégorie A, 2.000 parts sociales de catégorie B, 2.000 parts sociales de catégorie C, 2.000 parts sociales de catégorie D, 2.000 parts sociales de catégorie E, 2.000 parts sociales de catégorie F, 2.000 parts sociales de catégorie G, 2.000 parts sociales de catégorie H, 2.000 parts sociales de catégorie I, 2.000 parts sociales de catégorie J.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.500,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour du mois de juin 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à deux (2) le nombre de membres du Conseil de Gérance et de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Frank Welman, administrateur, de résidence à 27, domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen;
- M. Marco Weijermans, administrateur, de résidence à 26, rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

2. Décidé de nommer ERNST & YOUNG ayant son siège social établi à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activités Syrdall, (RCS-L N ° B.47.771) comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.

3. Décidé de fixer le siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, vol. 32CS, fol. 13, case 6. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037918/206/645.

(070034146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

Captiva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.999.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Us, M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25, rue Goethe, L1637 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 92.025,

hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Mersch, by virtue of a proxy.

2) CEDOBAR, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 101.901,

hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed, by virtue of a proxy.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties, acting in their capacity as shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the shareholders of the «société à responsabilité limitée» CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25, rue Goethe, L1637 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated under the name LUNEST, S.à r.l. by a deed of M^e Henri Hellinckx, on July 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1001 of October 7, 2004, and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies, Section B, under the number B 101.999. The articles of association of the Company having been amended for the last time by a deed of M^e Henri Hellinckx, on 12 April, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 942 of September 26, 2005.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the issued share capital by an amount of three hundred Euro (EUR 300.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand eight hundred Euro (EUR 12,800.-).

2 To issue three (3) new Class C Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing Class C Shares.

3 To accept subscription and payment in full for two (2) new shares by a contribution in cash by the existing shareholder of the Company CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. and for one (1) new share by a contribution in cash by the existing shareholder of the Company CEDOBAR, S.à r.l.

4 To amend article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolutions.

5 To amend article 27 entitled «Appropriation of Profits» of the articles of association of the Company to i) clarify the mechanism of allocation of profits, and ii) provide for the possibility for the Board of Managers of the Company to make interim distributions to the shareholders of the Company in accordance with Luxembourg laws.

6 To amend the articles of association of the Company to include in article 30 entitled «Definitions» the following definition of «Available Funds»: «Available Funds» means (i) with respect to a Distribution made by the single shareholder or the general meeting of shareholders: the Amount Available for Distribution, the share premium and any other available reserve and (ii) with respect to a distribution made by Board of Managers: any carried forward profits, the share premium, any other available reserve and the profits of the relevant financial year as shown in the interim financial statements.

7 To amend the definition of «IRR» in article 30 entitled «Definitions» of the articles of association of the Company

8 To amend article 28 entitled «Dissolution, Liquidation» of the articles of association of the Company.

9 To confirm the mandate as member of the Board of Managers of Mr Robert Kimmels (as B Manager), Mr Daniel Felsenthal (as B1 Manager), Mr Michel van Krimpen (as A Manager), Mr Marc Torbick (as A Manager) and Mr Alain Devresse (as A1 Manager) for a period ending at the date of the annual general meeting approving the accounts for the year 2010 which shall be the 31st of March 2011 in accordance with article 23 of the articles of association of the Company.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the issued share capital by an amount of three hundred Euro (EUR 300.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand eight hundred Euro (EUR 12,800.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue three (3) new Class C Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing Class C Shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mrs Arlette Siebenaler, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. declared to subscribe for two (2) new Class C Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for such new Class C Shares by a contribution in cash in a total amount of two hundred Euro (EUR 200.-)

Thereupon has appeared Mrs Arlette Siebenaler, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of CEDOBAR, S.à r.l., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

CEDOBAR, S.à r.l., declared to subscribe for one (1) new Class C Share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and to make payment in full for such new Class C Share by a contribution in cash in an amount of one hundred Euro (EUR 100.-)

The amount of three hundred Euro (EUR 300.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolves to accept the said subscription and payment and to allot two (2) new Class C to CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. and one (1) new Class C Share to CEDOBAR, S.à r.l.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES TO amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Issued share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand eight hundred Euro (EUR 12,800.-) divided into seventy-four (74) class A shares (the «Class A Shares»), forty-one (41) class B shares (the «Class B Shares») and thirteen (13) class C Shares (the «Class C Shares»), with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 27 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 27. Appropriation of Profits.**

27.1 From the annual net profits determined in accordance with the requirement of Luxembourg Law and accounting principles five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

27.2 After the allocation to the Legal Reserve, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine subject to articles 27.4 and 27.5 below how the remainder of the annual net profits (the «Amount available for Distribution») will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

27.3 In case (i) the single shareholder or the general meeting of shareholders or (ii) the Board of Managers pursuant to paragraph 4 of the present article 27, as the case may be, resolve to proceed with a distribution out of the Available Funds (a «Distribution»), subject to articles 27.4 and 27.5 below the Distribution shall be made in the following order of priority:

For the purpose of the present clause, the «Deemed Amount 1» means the amount which would have been allocated to the Company, should the cost of any guarantee and credit lines have been included in the calculation of the IRR for CAPTIVA and in the Funding Contributions calculation for CAPTIVA when determining the rights of the Company in the Distribution pursuant to the applicable paragraph of article 32.3 of the CAPTIVA articles.

(i) First, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive an aggregate amount, to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate amount shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9), equal to the Deemed Amount 1 received by the Company under clause 32.3 (i) of the articles of CAPTIVA.

(ii) Secondly, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Distributions, equal to the Deemed Amount 1 received by the Company under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them as follows:

a) If the IRR for CAPTIVA is seventeen per cent (17%):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to ten per cent (10%) of the Deemed Amount 1 distributed by CAPTIVA to its shareholders under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the Deemed Amount 1 received by the Company under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 1 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

b) If the IRR for CAPTIVA is above seventeen per cent (17%) (if applicable):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifteen per cent (15%) of the Deemed Amount 1 distributed by CAPTIVA to its shareholders under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the Deemed Amount 1 received by the Company under clause 32.3 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 1 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

(iii) Thirdly, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Distributions, equal to the Deemed Amount 1 received by the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them as follows:

a) If the IRR for CAPTIVA is seventeen per cent (17%) (if applicable):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifty per cent (50%) of the Deemed Amount 1 distributed by CAPTIVA to the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the Deemed Amount 1 received by the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 1 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9); and

b) If the IRR for CAPTIVA is above seventeen per cent (17%);

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the Deemed Amount 1 distributed by CAPTIVA to the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the Deemed Amount 1 received by the Company under clause 32.3 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 1 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

(iv) Fourthly, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will received the remaining amount received by the Company under article 32.3 of the articles of association of CAPTIVA to be split between them according to the ratio 65% for the Class A Shareholder and 35% for the Class B Shareholder (in case of Default, such remaining amount shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

To the extent permitted under Luxembourg law, the Distributions shall be calculated and paid quarterly in arrears. The determination of the IRR will include all previous Distributions to the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and Class C Shareholder and the return of all amounts of Funding Contributions to the Class A, the Class B and Class C Shareholders.

27.4 As long as all the Class C Shares existing on 28 December 2006 have not been transferred to CAPTIVA MPV S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 122.001 (MPV) or to any other entity which would be substituted to MPV (the «Transfer»), (it being understood that «Transfer» means an assignment of all such Class C Shares once, at the same time, which may or not occur) the following rules shall apply:

27.4.1 The Class C Shares right in the Distributions shall equal five per cent (5%) of the nominal value of the Class C Shares.

27.4.2 An amount A equal to the amount which would have been allocated to the Class C Shareholder if the Distribution had occurred after the Transfer in accordance with article 27.3 above less the amount distributed on Class C Shares in accordance with article 27.4.1 above shall be:

i) allocated to a special reserve by the general meeting of shareholders approving the annual accounts of the Company for the year 2006 if at the date of approval of the annual accounts of the Company for the year 2006, the Transfer has not occurred or

ii) allocated to the Class C Shares as Priority Dividend in accordance with article 27.5 1. below by the general meeting of shareholders approving the annual accounts of the Company for the year 2006 if at the date of approval of the annual accounts of the Company for the year 2006, the Transfer has occurred.

27.4.3 The Class A Shareholder and the Class B Shareholder shall have the right to receive an amount equal to the amount it would have received pursuant to article 27.3, if the Transfer had already occurred.

27.5 After the Transfer, the following rules shall apply:

27.5.1 The Class C Shares shall be entitled to receive in priority an amount equal to A (the «Priority Dividend»).

27.5.2 The Class C Shares shall be entitled to receive Distributions as per 27.3 subject to 27.5.3.

27.5.3 The Distributions shall be made as per article 27.3 as if the Class C Shares had received the amount corresponding to the Priority Dividend pursuant to article 27.3.

27.6. Subject to the conditions laid down by Luxembourg law and in compliance with the present Article 27, the Board of Managers may proceed with a Distribution out of Available Funds in the form of interim dividend to the shareholders and fix the amount and the date of payment of any such Distribution.»

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the articles of association of the Company to include in article 30 entitled «Definitions», the following definition of «Available Funds»:

«Available Funds» means (i) with respect to a Distribution made by the single shareholder or the general meeting of shareholders: the Amount Available for Distribution, the share premium and any other available reserve and (ii) with respect to a distribution made by Board of Managers: any carried forward profits, the share premium, any other available reserve and the profits of the relevant financial year as shown in the interim financial statements.»

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the definition of «IRR» in article 30 entitled «Definitions» of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

«IRR» means, for each Class A Shareholder, the annual discount rate, compounded quarterly, that results in a net present value equal to zero (0) when the discount rate is applied to all Funding Contributions made by such Class A Shareholder to the Company after having taken into account all distributions (whether in the form of a dividend, distributions of capital in the form of share premium or reserves, proceeds from liquidation, repayment of equity, principal or interest payments on Shareholder Loans, and shall be deemed to include the net proceeds from the sale by all Class A Shareholders of all their Interests to an unaffiliated person) before deduction of any tax paid by the Company on distributions made to such Class A Shareholder after any net worth tax is paid by the Company and after inclusion of the costs of any guarantees, credit lines, etc. to the extent that such guarantees, credit lines, etc. have been agreed unanimously by all the Shareholders of any class.»

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 28 of the article of association of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company is automatically dissolved in accordance with Article 4. The Company may also be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of the present Articles of Association, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of the liquidation a distribution (a «Liquidation Distribution») of the net liquidation proceeds (the «Liquidation Proceeds») shall be made in the following order of priority:

For the purpose of the present clause, the «Deemed Amount 2» means the amount which would have been allocated to the Company, should the cost of any guarantee and credit lines have been included in the calculation of the IRR for CAPTIVA and in the Funding Contributions calculation for CAPTIVA when determining the rights of the Company in the Liquidation Distribution pursuant to the applicable paragraph of article 33.3 of the CAPTIVA articles.

(i) First, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive an aggregate amount, to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate amount shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions

of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9), equal to the Deemed Amount 2 received by the Company under clause 33 (i) of the articles of CAPTIVA.

(ii) Secondly, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Liquidation Distributions, equal to the Deemed Amount 2 received by the Company under clause 33 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them as follows:

a) If the IRR for CAPTIVA is seventeen per cent (17%):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to ten per cent (10%) of the Deemed Amount 2 distributed by CAPTIVA to its shareholders under clause 33 (iv) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the Deemed Amount 2 received by the Company under clause 33 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 2 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

b) If the IRR for CAPTIVA is above seventeen per cent (17%) (if applicable):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifteen per cent (15%) of the Deemed Amount 2 distributed by CAPTIVA to its shareholders under clause 33.3 (iv) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the Deemed Amount 2 received by the Company under clause 33.3 (iv) of the articles of CAPTIVA to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 2 shall be split between them pro rata their respective (Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

(iii) Thirdly, the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will receive an aggregate Deemed Amount 2 of Liquidation Distributions, equal to the amount received by the Company under clause 33 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them as follows:

a) If the IRR for CAPTIVA is seventeen per cent (17%) (if applicable):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifty per cent (50%) of the Deemed Amount 2 distributed by CAPTIVA to the Company under clause 33.3 (v) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the Deemed Amount 2 received by the Company under clause 33.3 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 2 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9); and

b) If the IRR for CAPTIVA is above seventeen per cent (17%):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the Deemed Amount 2 distributed by CAPTIVA to the Company under clause 33 (v) of the articles of CAPTIVA; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the Deemed Amount 2 received by the Company under clause 33 (v) of the articles of CAPTIVA to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 2 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

(iv) Fourthly, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will received the remaining amount received by the Company under article 33.3 of the articles of association of CAPTIVA to be split between them according to the ratio 65% for the Class A Shareholder and 35% for the Class B Shareholder (in case of Default, such remaining amount shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

The determination of the IRR will include all previous Distributions to the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and Class C Shareholder and the return of all amounts of Funding Contributions to the Class A, the Class B and Class C Shareholders.»

Eight resolution

The general meeting of shareholders resolves to confirm the mandate as member of the Board of Managers of Mr Robert Kimmels (as B Manager), Mr Daniel Felsenthal (as B1 Manager), Mr Michel van Krimpen (as A Manager), Mr Marc Torbick (as A Manager) and Mr Alain Devresse (as A1 Manager) for a period ending at the date of the annual general meeting approving the accounts for the year 2010 which shall be the 31st of March 2011 in accordance with article 23 of the articles of association of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Mersch, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Goethe, L1637 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.025,

Ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu de d'une procuration.

2) CEDOBAR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.901,

Ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu de d'une procuration.

I. Les prédites procurations resteront annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

II. Les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés de CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Goethe, L1637 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée sous la dénomination sociale de LUNEST, S.à r.l. suivant acte de M^e Henri Hellinckx, en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1001 du 7 octobre 2004, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 101.999 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de M^e Henri Hellinckx, le 12 avril 2005, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 942 du 26 septembre 2005.

III. Les Comparantes, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois cents Euros (EUR 300,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille huit cents Euros (EUR 12.800,-).

2 Emission de trois (3) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales de Catégorie C existantes.

3 Acceptation de la souscription et de la libération intégrale pour deux (2) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C par apport en espèces par l'associé existant de la Société CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. et pour une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie C par apport en espèces par l'associé existant de la Société CEDOBAR S.à r.l.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Modification de l'article 27 intitulé «Affectation des Bénéfices» des statuts de la Société afin de i) clarifier le mécanisme d'affectation des bénéfices et ii) de prévoir la possibilité pour le Conseil de Gérance d'effectuer des distributions intérimaires aux associés de la Société en conformité avec la loi luxembourgeoise.

6 Modification des statuts de la Société pour y inclure à l'article 30 intitulé «Définitions» la définition de «Fonds Disponibles» suivante: «Fonds Disponibles» signifie (i) pour une Distribution réalisée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés: le Montant Disponible, la prime d'émission et toute autre réserve disponible et (ii) pour une distribution effectuée par le Conseil de Gérance: tout bénéfice reporté, la prime d'émission, toute autre réserve disponible et les bénéfices de l'année sociale de référence, tels que mis en évidence par les comptes annuels intérimaires.

7 Modification de la définition du terme «IRR» à l'article 30 intitulé «Définitions» des statuts de la Société.

8 Modification de l'article 28 intitulé «Dissolution, Liquidation» des statuts de la Société.

9 Confirmation du mandat de membre du Conseil de Gérance de M. Robert Kimmels (en tant que Gérant de Catégorie B), M. Daniel Felsenthal (en tant que Gérant de Catégorie B1), M. Michel van Krimpen (en tant que Gérant de Catégorie A), M. Marc Torbick (en tant que Gérant de Catégorie A) et M. Alain Devresse (en tant que Gérant de Catégorie A1) pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année 2010 qui doit avoir lieu le 31 mars 2011 en conformité avec l'article 23 des statuts de la Société.

ont demandé au Notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois cents Euros (EUR 300,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille huit cents Euros (EUR 12.800,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre trois (3) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts Sociales de Catégorie C existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite Madame Arlette Siebenaler, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. a déclaré souscrire deux (2) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales de Catégorie C par un apport en espèces.

Ensuite Madame Arlette Siebenaler, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CEDOBAR S.à r.l., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

CEDOBAR S.à r.l. a déclaré souscrire une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) et de libérer intégralement cette nouvelle Part Sociale de Catégorie C par un apport en espèces.

Le montant de trois cents Euros (EUR 300,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre deux (2) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C pour CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. et une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie C pour CEDOBAR S.à r.l.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale des associés DÉCIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en soixante-quatorze (74) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), quarante et une (41) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») et treize (13) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 27 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 27. Affectation des Bénéfices.**

27.1 Sur les bénéfices nets annuels, déterminés conformément à la loi et aux principes comptables luxembourgeois, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés au fonds de réserve imposé par la loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

27.2 Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés déterminent sous réserve de l'article 27.4 et de l'article 27.5 la répartition du solde des bénéfices nets annuels (le «Montant Disponible»), versement en totalité ou en partie à un compte de réserve ou de provision, report à nouveau sur l'année sociale suivante ou distribution aux associés comme dividendes.

27.3 Si (i) l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ou (ii) le Conseil de Gérance en conformité avec le paragraphe 4 du présent article 27, selon la cas, décide de procéder à une distribution prise sur Montant Disponible (une «Distribution»), sous réserve de l'article 27.4 et de l'article 27.5 la Distribution s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant:

Pour les besoins du présent article, le «Montant Réputé 1» signifie le montant qui aurait été alloué à la Société, si le coût de toutes garanties et lignes de crédit avaient été incluses dans le calcul du TRI pour CAPTIVA et dans le calcul des Contributions Financières pour CAPTIVA lors de la détermination des droits de la Société dans la Distribution selon le paragraphe applicable de l'article 32.3 des statuts de CAPTIVA.

(i) Premièrement, l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront une somme totale à répartir entre eux à raison de 65% à l' Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale sera répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins

de refléter la dilution prévue à l'Article 9), égale au Montant Réputé 1 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (i) des statuts CAPTIVA.

(ii) Deuxièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions égale au Montant Réputé 1 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA à répartir entre eux comme suit:

a) Si le Taux de Retour Interne pour CAPTIVA soit de dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à dix (10%) du Montant Réputé 1 distribué par CAPTIVA à la Société en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 1 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA à répartir en eux à raison de 65% à l'Actionnaire de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 1 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

b) Si le Taux de Retour Interne pour CAPTIVA est supérieur à dix-sept pour cent (17%) (si applicable):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à quinze pour cent (15%) du Montant Réputé 1 distribué par CAPTIVA à ses actionnaires en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 1 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv) des statuts de CAPTIVA à répartir entre eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut cette somme totale du Montant Réputé 1 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

(iii) Troisièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions, égale au Montant Réputé 1 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA, à répartir entre eux comme suit:

a) Si le Taux de Retour Interne pour CAPTIVA soit de dix-sept pour cent (17%) (si applicable):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à cinquante pour cent (50%) du Montant Réputé 1 distribué par CAPTIVA à la Société en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 1 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA, à répartir entre eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 1 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9); et

b) Si le Taux de Retour Interne de CAPTIVA est supérieur à dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à soixante-quinze pour cent (75%) du Montant Distribué 1 distribué par CAPTIVA à ses associés en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 1 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (v) des statuts de CAPTIVA à répartir entre eux tel que 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 1 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

(iv) Quatrièmement, l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 des statuts de CAPTIVA qui sera répartie entre eux conformément au ratio de 65% pour l'Associé de Catégorie A et 35% pour l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, ce solde devra être réparti entre eux au pro rata de leurs Contributions Financières dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

Dans les limites permises par le droit luxembourgeois, les Distributions seront calculées et payées trimestriellement sous forme d'arriérés. Afin de fixer le Taux de Retour Interne, devront être inclus toutes les Distributions précédemment effectuées au profit de l'Associé de Catégorie A, de l'Associé de Catégorie B et de l'Associé de Catégorie C ainsi que le remboursement intégral des Contributions Financières à l'Associé de Catégorie A, l' Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C.

27.4 Tant que les Parts Sociales de Catégorie C, existantes au 28 Décembre 2006, n'auront pas été transférées à CAPTIVA MPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.001 (MPV) ou à toute autre entité substituée à MPV (le «Tranfert») (étant entendu que «Transfert» signifie un

transfert de toutes ces Parts Sociales de Catégorie C en une seule fois en même temps, qui peut avoir lieu ou non), les règles suivantes s'appliqueront:

27.4.1 Le droit à Distribution des Parts Sociales C sera égal à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales C.

27.4.2 Un montant A, égal au montant qui aurait été alloué à l'Associé de Catégorie C si la Distribution était survenue après le Transfert conformément à l'article 27.3 ci-dessus moins le montant distribué aux Parts Sociales de Catégorie C conformément à l'article 27.4.1 ci-dessus sera:

i) affecté à une réserve spéciale par l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes annuels de l'exercice 2006 si à la date de cette approbation des comptes 2006 le Transfert n'est pas survenu, ou

ii) affecté par l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de l'exercice 2006 aux Parts Sociales de Catégorie C comme Dividende Prioritaire conformément à l'article 27.5.1 ci-dessous si à la date de cette approbation des comptes 2006, le Transfert est survenu.

27.4.3 L'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B auront le droit de recevoir un montant égal à celui qu'ils auraient reçu en application de l'article 27.3 comme si le Transfert était déjà survenu.

27.5 Après le Transfert les règles suivantes s'appliqueront:

27.5.1 Les Parts Sociales C seront en droit de recevoir prioritairement un montant égal à A (le «Dividende Prioritaire»).

27.5.2 Les Parts Sociales de Catégorie C seront en droit de recevoir les Distributions prévues à l'articles 27.3, sous réserve de l'article 27.5.3.

27.5.3 Les Distributions se feront conformément à l'article 27.3 comme si les Parts Sociales de Catégorie C avaient reçu un montant correspondant au Dividende Prioritaire en application de l'article 27.3.

27.6 Sous réserve des conditions posées par la loi luxembourgeoise et conformément au présent Article 27, le Conseil de Gérance peut procéder à une Distribution aux associés des Fonds Disponibles sous la forme d'un acompte sur dividendes. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de cette Distribution.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier les statuts de la Société afin d'inclure dans l'article 30 intitulé «Définitions», la définition de «Fonds Disponibles» suivante:

« «Fonds Disponibles» signifie (i) pour une Distribution réalisée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés: le Montant Disponible, la prime d'émission et toute autre réserve disponible et (ii) pour une distribution effectuée par le Conseil de Gérance: tout bénéfice reporté, la prime d'émission, toute autre réserve disponible et les bénéfices de l'année sociale de référence, tels que mis en évidence par les comptes annuels intérimaires.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier la définition du terme «IRR» à l'article 30 intitulé «Définitions» des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« «TRI» ou «Taux de Retour Interne» signifie, pour chaque Associé de Catégorie A, le taux d'escompte annuel, arrêté trimestriellement, qui se solde par une valeur nette actualisée égale à zéro (0), lorsque le taux d'escompte est appliqué à toutes les Contributions Financières par cet Associé de Catégorie A à la Société après avoir pris en compte toutes les distributions (soit sous la forme d'un dividende, de distribution de capital, sous forme de primes d'émission ou de réserves, de produit de liquidation, de remboursement en capital, de paiement du principal ou des intérêts sur des Prêts d'Associé, et réputé inclure le produit net de la vente par tous les Associés de Catégorie A de leurs participations dans une Personne non-Affiliée) avant déduction de toute taxe payée par la Société sur les distributions faites à cet Associé de Catégorie A après paiement de l'impôt sur la fortune par la Société et après déduction des frais de garanties ou lignes de crédit, etc. dans la mesure où lesdites garanties ou lignes de crédit, etc. ont été convenues unanimement par tous les Associés de toutes catégories.

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 28 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société est automatiquement dissoute en application de l'article 4. La Société peut aussi être dissoute par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale adoptée selon les règles de quorum et de majorité exigées lors de la modification des présents Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, une distribution (la «Distribution de Liquidation») du produit de liquidation (le «Produit de Liquidation») devra être effectuée selon l'ordre de priorité suivant:

Pour les besoins du présent article, le «Montant Réputé 2» signifie le montant qui devra avoir été alloué à la Société, soit le coût de toutes garanties et lignes de crédit ont été incluses dans le calcul du TRI pour CAPTIVA et dans le calcul des Contributions Financières pour CAPTIVA lors de la détermination des droits de la Société dans la Distribution de Liquidation selon le paragraphe applicable de l'article 33.3 des statuts de CAPTIVA.

(i) Premièrement, l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront une somme totale à répartir entre eux tel que 65% à l' Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de défaillance, une telle somme totale sera répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9), égale au Montant Réputé 2 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (i) des statuts CAPTIVA.

(ii) Deuxièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions de Liquidation, égale au Montant Réputé 2 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (iv) des statuts de CAPTIVA à répartir entre eux comme suit:

a) Si le Taux de Retour Interne pour CAPTIVA soit de dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à dix (10%) du Montant Réputé 2 distribué par CAPTIVA à la Société en vertu de l'article 33 (iv) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 2 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (iv) des statuts de CAPTIVA à répartir en eux à raison de 65% à l'Actionnaire de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 2 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

b) Si le Taux de Retour Interne est supérieur à dix-sept pour cent (17%) (si applicable):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à quinze pour cent (15%) du Montant Réputé 2 distribué par CAPTIVA à ses actionnaires en vertu de l'article 33.3 (iv) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 2 reçu par la Société en vertu de l'article 33.3 (iv) des statuts de CAPTIVA à répartir entre eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 2 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

(iii) Troisièmement, l'Associé de Catégorie A, l'Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions de Liquidation, égale au Montant Réputé 2 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (v) des statuts de CAPTIVA, à répartir entre eux comme suit:

a) Si le Taux de Retour Interne pour CAPTIVA soit de dix-sept pour cent (17%) (si applicable):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à cinquante pour cent (50%) du Montant Réputé 2 distribué par CAPTIVA à la Société en vertu de l'article 33.3 (v) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 2 reçu par la Société en vertu de l'article 33.3 (v) des statuts de CAPTIVA, à répartir entre eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 2 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9); et

b) Si le Taux de Retour Interne de CAPTIVA est supérieur à dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à soixante-quinze pour cent (75%) du Montant Réputé 2 distribué par CAPTIVA à ses associés en vertu de l'article 33 (v) des statuts de CAPTIVA; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 2 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (v) des statuts de CAPTIVA à répartir entre eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 2 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

(iv) Quatrièmement, l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société sous l'article 33.3 des statuts de CAPTIVA qui sera répartie entre eux conformément au ratio de 65 % pour l'Associé de Catégorie A et 35% pour l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, ce solde devra être réparti entre eux au pro rata de leurs Contributions Financières dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie

A et de l'Associé de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

Afin de fixer le Taux de Retour Interne, devront être inclus toutes les Distributions précédemment effectuées au profit de l'Associé de Catégorie A, de l'Associé de Catégorie B et de l'Associé de Catégorie C ainsi que le remboursement intégral des Contributions Financières à l'Associé de Catégorie A, l' Associé de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C.»

Huitième résolution

L'assemblée générale des associés décide de confirmer le mandat de membre du Conseil de Gérance de M. Robert Kimmels (en tant que Gérant de Catégorie B), M. Daniel Felsenthal (en tant que Gérant de Catégorie B1), M. Michel van Krimpen (en tant que Gérant de Catégorie A), M. Marc Torbick (en tant que Gérant de Catégorie A) et M. Alain Devresse (en tant que Gérant de Catégorie A1) pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année 2010 qui doit avoir lieu le 31 mars 2011 en conformité avec l'article 23 des statuts de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2007, vol. 440, fol. 71, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007037843/242/587.

(070034511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

RREI Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.989.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of February.

Before the undersigned Maître Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NUTAN (MANAGEMENT) S.A., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered under number 590480, having its registered office at Abbot Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of RREI MANAGEMENT S.A. (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be (individually a «Director» and collectively the «Directors» or the «Board of Directors») of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors or the sole Director, as the case may be.

In the event that the Director(s) determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company has a subscribed capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholder(s). The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares may be issued either in registered form and/or in bearer form, unless otherwise provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The shareholder(s) may request, at any time, the conversion of their (its/his/her) registered shares into bearer shares and vice versa.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company; such register shall mention the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares. A certificate asserting the registration may be issued by the Company upon request of registered shareholders.

Any share certificates shall be signed by any two Directors (as defined below) or in case of a single Director, by such Director.

Transfer of bearer shares shall be realized by delivery of the relevant share(s)' certificate(s).

Transfer of registered shares shall be made by written notice of transfer, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by any one Director or by one or more other persons duly authorized thereto by any one Director. If registered share certificates have been issued, the registration of the transfer in the register of shareholders shall be made only upon delivering the issued certificate to the Company.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, notify by means of a written notification to the Company their new address.

Any transformation of registered share(s) into bearer share(s) and vice versa shall be mentioned in the shareholders' register.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) shall appoint one single attorney to represent

such shareholders towards the Company. The failure to appoint such attorney will lead to the automatic suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. The shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration.

C. Management

Art. 9. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single Director until the ordinary shareholders' meeting following the moment where it has been noted that the shares are held by more than one shareholder.

The Director(s) are (is) elected by the general meeting of shareholders (sole shareholder) which shall determine the number of Directors, their (its/his/her) remuneration and the term of their (its/his/her) office. The Director(s) are (is) elected for a term not exceeding six years and shall remain in office until their (its/his/her) successor(s) have (has) been elected.

The Directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

The Directors in office are re-eligible and may be removed by a decision of the general meeting of shareholders adopted at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as Director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise situation preventing a Director from acting as Director of the Company, the Board of Directors shall appoint, by a simple majority, a Director, who need not be a shareholder, to fill such vacancy until a general meeting of shareholders is held, which the Board of Directors shall convene within fifteen days of the new appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, at the majority of the votes of the shareholders present or represented, a successor Director.

In the event of vacancy in the office of the sole Director because of death, retirement or otherwise situation preventing such sole Director from acting as Director of the Company, the sole shareholder shall appoint, without delay, a new Director.

Art. 10. The Board of Directors may choose from among its Directors a chairman (the «Chairman»). It may as well choose among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence the Board of Directors shall be presided by an other Director designated by the Board of Directors among its members present at the meeting, and in respect of shareholders' meetings, the shareholders may appoint by a simple any other person, as Chairman pro tempore of these meetings.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the reasons of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent, in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission or any other similar means of communication, of each of the Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any of the Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another of the Directors as his proxy. One of the Directors may represent one or more of his colleagues by holding written proxies.

Any of the Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication, allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors is present or represented.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every of the Directors. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman and by the secretary, or by two Directors.

Art. 12. The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors, or by written consent in accordance with Article 10 hereof. The Board of Directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders are within the powers of the Directors.

The daily management of the Company as well as its representation for such management may, in conformity with article 60 of the Law of 1915, be entrusted to one or several Directors, officers and managers, shareholders or not, acting individually or jointly and who shall be designated and revoked by the Board of Directors which shall determine their powers. The Company may also delegate any special duties by an authentic proxy or by a proxy under private seal.

Art. 13. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in all circumstances by the individual signature of any one Director or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated.

Art. 14. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Directors or any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for thereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above paragraph, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the shareholders in the next general meeting of shareholders.

If the Company is managed by a sole Director, such transactions entered into between the Company and the Director having a personal interest, shall simply be recorded in the minutes relating to such transactions.

D. Decisions of the Shareholders

Art. 15. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

General meetings of shareholders shall be convened by the Board of Directors or the sole Director, as the case may be, or the statutory auditor. General meetings of shareholders may also be called upon the request of shareholder(s) representing at least tent percent (10%) of the share capital of the Company. One or several shareholder(s) representing at least tent percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of shares. In case of shares held in bearer form, convening notices for every general meeting shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. If however all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior convening notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held on the third Wednesday of the month of June at 10.30 a.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing another person, who needs not be a shareholder, as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

Resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders to take part in any meeting of shareholders.

E. Statutory auditors

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders at the general meeting of shareholders which shall determine their number, their remuneration and their term of office which may not exceed six years.

The statutory auditor(s) in office are re-eligible and may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the Law of 1915, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which will fix the duration of his/their office.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 19. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law and the Board of Directors will fix the amount and the date of payment of such interim dividends.

G. Amendments to the articles of incorporation

Art. 20. These articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law of 1915, unless the articles of incorporation provide differently.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set out by these articles of incorporation or any amendment thereof, unless otherwise provided by law. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The three hundred and ten (310) shares have been subscribed as follows:

	Shares
	310
Total:	310

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on Wednesday June 18, 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has resolved that:

I. The number of Directors is fixed at one (1) Director.

II. The following person is appointed as Director for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of December 31, 2012 or at such ordinary general meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder, as follows:

- M. Massimo Betttosini, born in Vezia, Italy, on October 7, 1966, residing at via Pogiana 1, Comano, Switzerland.

III. The number of Statutory Auditors is fixed at one (1) Statutory Auditor.

IV. The following person is appointed as Statutory Auditor, for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of December 31, 2012:

- M. Philippe Noel, born in Messancy, Belgium, on February 5, 1967, residing 6, rue de l'Industrie, L-3895 Foetz.

V. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NUTAN (MANAGEMENT) S.A., une société existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 590480, ayant son siège social à Abbot Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

ici représenté par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de RREI MANAGEMENT S.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas, (individuellement un «Administrateur» et collectivement les «Administrateurs» ou le «Conseil d'Administration») de la Société.

Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique, selon le cas.

Au cas où le Conseil d'Administration (l'Administrateur unique) estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes associés que les siens.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable de manière illimitée ou limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes associés que les siens.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de(s) l'actionnaire(s) prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

La Société pourra, dans les limites légales, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'associé unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

Art. 7. Les actions pourront être émises sous forme nominative et/ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales. Les l'actionnaire(s) peuvent, à toute époque, demander la conversion de leurs (ses) actions nominatives en actions au porteur et inversement.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions. Un certificat attestant de l'inscription pourra être émis par la Société sur demande de l'actionnaire nominatif.

Les certificats d'actions seront signés par deux Administrateurs (tels que définis ci-après) ou, si il n'y a qu'un seul Administrateur, par cet Administrateur.

Le transfert d'actions au porteur s'opère par la tradition du titre représentatif de l'action ou des actions concernée(s).

Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire ayant les pouvoirs à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devant être signée par l'un quelconque des Administrateurs, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par l'un des Administrateurs. Si des certificats d'actions nominatives ont été émis, l'inscription du transfert ne sera effectuée qu'après la remise à la Société du certificat d'actions émis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires nominatifs peuvent à tout moment notifier leur nouvelle adresse au moyen d'une communication écrite adressée à la Société.

La transformation d'action(s) nominative(s) en action(s) au porteur et vice versa devra être mentionnée dans le registre des actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter les copropriétaires de l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension automatique de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. Les actions peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux.

C. Gérance

Art. 9. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si il est noté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions par la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les (l')Administrateur(s) seront (sera) élu(s) par l'assemblée générale des actionnaires (l'actionnaire unique) qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les (l')Administrateur(s) seront (sera) élu(s) pour un terme qui n'excédera pas six ans et il(s) resteront (restera) en fonction jusqu'à ce que leurs (son) successeur(s- soi(en)t élu(s).

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Les Administrateurs en fonction sont rééligibles et ils pourront être révoqués par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

En cas de vacance d'un Administrateur à la suite de décès, de démission, ou autre situation l'empêchant d'exercer ses fonctions d'Administrateur de la Société, le Conseil d'Administration élira, à la majorité simple, un Administrateur, qui n'aura pas besoin d'être actionnaire, pour assurer temporairement la vacance jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, sur convocation du Conseil d'Administration, dans un délai de quinze jours suivant la nouvelle nomination. A cette assemblée générale, les actionnaires pourront élire, à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés, un nouvel Administrateur.

En cas de vacance de l'Administrateur unique à la suite de décès, de démission, ou autre situation l'empêchant d'exercer ses fonctions d'Administrateur de la Société, l'actionnaire unique devra, sans délai, nommer un nouvel Administrateur.

Art. 10. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses Administrateurs un président (le «Président»). Il pourra en outre choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui sera en charge de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que ceux des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration sera présidé un autre Administrateur désigné par le Conseil d'Administration parmi ses membres présents à la réunion, et pour les assemblées générales des actionnaires, les actionnaires désigneront à la majorité simple toute autre personne, comme Président pro tempore de ces assemblées et réunions.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf circonstances d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de ces circonstances seront mentionnées dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cet avis de convocation par consentement de chacun des Administrateurs, donné par écrit ou par câble ou télégramme ou télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Un avis de convocation spécifique ne sera pas requis pour les réunions individuelles se tenant aux heures et aux endroits fixés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration.

Chacun des Administrateurs pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre des Administrateurs comme son mandataire. Un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues en vertu de procurations par écrit.

Chacun des Administrateurs pourra participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires, par lesquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions ne seront prises qu'avec l'approbation de la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion le nombre de voix en faveur d'une résolution et le nombre de voix en défaveur d'une résolution seront égaux, le Président aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les Administrateurs. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura présidé la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux qui seront produits au cours de procédures judiciaires ou autres seront signés par le Président et par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre des réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par consentement écrit conformément à l'Article 10 ci-dessus. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des activités de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence des Administrateurs.

L'administration quotidienne de la Société ainsi que sa représentation dans le cadre de cette administration pourront, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, être confiées à un ou plusieurs Administrateurs, fondés de pouvoir et gérants, actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le Conseil d'Administration lequel déterminera leurs pouvoirs. La Société pourra également déléguer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un Administrateur ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués.

Art. 14. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec une autre société ou firme ne pourra être affectée ou annulée par le fait que les Administrateurs ou qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a un intérêt quelconque dans telle convention ou autre transaction, ou par le fait qu'il(s) soi(en) t un administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme. A moins que le contraire ne soit disposé ci-après tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières en relation avec de pareils contrats ou pareilles affaires.

Nonobstant le paragraphe qui précède, dans l'hypothèse où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette transaction, et rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir aux actionnaires à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Si la Société est dirigée par un seul Administrateur, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

D. Décisions des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux activités de la Société. Si la Société ne comprend qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires se tiendront sur convocation du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique, selon le cas, ou du commissaire aux comptes. Les assemblées générales des actionnaires pourront également avoir lieu sur demande des (d'un)actionnaire(s) représentant dix pourcent (10%) au moins du capital social de la Société. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peut/ peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Les assemblées générales des actionnaires se tiendront à la suite d'un avis de convocation énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. En cas d'actions détenues en la forme au porteur, les convocations pour toute assemblée générale sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg. Si toutefois tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, le troisième mercredi du mois de juin à 10h30 au siège social ou à tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour bancaire ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 16. Les quorums et délais requis par la loi seront applicables à l'avis de convocation et à la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation effective de ces personnes à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant, une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, comme mandataire, par écrit ou par câble ou par télégramme ou par télex ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Chaque actionnaire peut voter au moyen de procurations envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la ou les proposition(s) soumise(s) à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur de, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée ou une abstention, sont nuls. La Société prendra uniquement en compte les formulaires de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Les décisions de l'actionnaire unique sont inscrites dans un procès-verbal.

Le Conseil d'Administration déterminera toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

E. Commissaires aux comptes

Art. 17. Les activités de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(ont) désigné(s) par les actionnaires au cours de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six ans.

Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction est/sont rééligibles et pourra(ont) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Si la Société dépasse les limites fixées par l'article 215 de la Loi de 1915, l'institution d'un commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, sera(ont) désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera la durée de son/leur mandat.

F. Année comptable - Comptabilité - Distribution des bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve exigée par la loi. Ce prélèvement cessera d'être requis lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur recommandation du Conseil d'Administration, la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Elle pourra décider d'allouer tout ou partie du restant à une réserve ou à une réserve de provision, pour le reporter à l'année comptable suivante ou le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en conformité avec la loi et le Conseil d'Administration fixera le montant et les dates de paiement de tels dividendes intérimaires.

G. Modifications des statuts

Art. 20. Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité requis par la Loi de 1915, sauf si les statuts en disposent autrement.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La dissolution de la Société sera décidée par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts, à moins que la loi ne prévoie autrement. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant cette dissolution et déterminant leurs pouvoirs et leur rémunération.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
	310
Total:	<u>310</u>

Toutes les actions souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu mercredi 18 juin 2008.

39455

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions

Et immédiatement après constitution de la Société, la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre d'Administrateurs est fixé à un (1) Administrateur.

II. La personne suivante est nommée en tant qu'Administrateur pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2012 ou lors de l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé, de la manière suivante:

- M. Massimo Betttosini, né à Vezia, Italie, le 7 octobre 1966, résidant à via pogiana 1, Comano, Suisse.

III. Le nombre de Commissaires aux Comptes est fixé à un (1) Commissaire aux Comptes.

IV. La personne suivante est nommée en tant que Commissaire aux Comptes pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale au 31 décembre 2012:

- M. Philippe Noel, né à Messancy (Belgique) le 5 février 1967, résidant au 6, rue de l'Industrie, L-3895 Foetz.

V. Le siège social de la société sera établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007. Relation: LAC/2007/696. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007038909/202/560.

(070035282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société ayant eu lieu le 5 décembre 2006

Le conseil d'administration a décidé de prendre acte de la démission de Monsieur Mark Brett de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 5 décembre 2006 et de nommer par cooptation Monsieur Antonio Vegezzi ayant sa résidence professionnelle au 34 Pre Felix, 1294 Genthod, Suisse, à compter du 5 décembre 2006 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007039246/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Fédération Luxembourgeoise des Photographes Amateurs, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1133 Luxembourg, Rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg F 5.169.

La présente modification a été adoptée par l'Assemblée du 30 juin 2006, en présence des 18 clubs (32 délégués) suivants:

Objectif 2000 Cessange(2), Goodyear Photo-Ciné-Club Colmar-Berg (2), Dikricher Photo-Club(2), Photo-Club Diffendange(2), Photo-Amateurs Echternach(1), Photo-Club Esch-sur-Alzette(2), Photo-Club Ettelbruck (1), Photo-Club Flash Grevenmacher (2), Camera Luxembourg (2), Leica-Club Luxembourg (2), Photo-Club C.F.L.(2), Photo-Club de la

BGL (1), Photo-Club Mamer (2), Photo-Club Pétange (2), Photo-Club Rumelange (2), Photo-Club Schifflange (2), Walfer Photo-Frënn (1), Photo-Club Woltz (2)

ainsi qu'en présence des membres du Conseil d'Administration suivants:

MM. Fernand Braun, président,
Romain Nero, secrétaire général,
Yvon Piazza, secrétaire adjoint,
Frank Bleser, trésorier,
Mme Monique Becker, membre,
MM. Lucien Paulus, membre,
Carl Norbert, membre coopté

Art. 14. Le Conseil d'Administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de cinq membres au maximum. En cas d'absence ou d'empêchement du président et du vice-président, les fonctions afférentes sont assumées par le plus ancien des autres membres du Conseil.

Sont éligibles tous les membres détenteurs d'une licence valable.

Les administrateurs sont élus au vote secret.

Une double candidature pour le poste du président ainsi que pour un poste au sein du Conseil d'Administration est exclue.

L'élection du président se fera séparément par l'Assemblée Générale. Les différentes autres fonctions sont distribuées au sein du Conseil d'Administration.

Au Conseil d'Administration, les décisions sont prises par vote majoritaire. En cas d'égalité de vote, le président ou son remplaçant a droit à un vote supplémentaire.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres au moins est présente.

Art. 20. Toutes les assemblées sont présidées par le président de la FLPA ou par son remplaçant.

Ainsi fait à Luxembourg, le 30 juin 2006 et approuvé à l'exception d'une voix des associations présentes à l'Assemblée convoquée à cette fin.

Référence de publication: 2007039301/7481/38.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03151. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Le Colibri Bleu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 14, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 100.350.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007039298/7483/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03182. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Globinter Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.926.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007039167/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.